

FORMATION DES BENEVOLES 2018

LES INTERACTIONS DU DROIT DANS
LE MONDE ASSOCIATIF DU SPORT

RAPPEL

- Statuts
 - Personnalité juridique
 - Capacité de contracter
 - Droit des contrats
 - Responsabilité civile

Dispositions légales

- Code civil (CCS)
- Code des obligations (CO)
- Loi sur le contrat d'assurance (LCA)
- Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LPD)
- Registre du commerce

Dispositions administratives

- Fédérales, cantonales et communales
- Règlements divers
- Procédures de subventionnement
- Contrôles

Moyens de preuve

- Statuts à jour et signés
 - Procès-verbal de la dernière assemblée générale
 - Comptes et budgets
 - Rapport des vérificateurs
 - Conformité des buts de l'association avec les statuts et le CC.
-
- Délai de 5 ans

Contrats de prestations

- Base légale cantonale
- Conditions du subventionnement
- Objectifs
- Indicateurs
- Conformité des statuts
- Evaluation

Membres

Toute personne ayant l'exercice des droits civils peut adhérer à une association.

Toute personne majeure et capable de discernement a l'exercice des droits civils.

Un mineur n'a pas l'exercice des droits civils.

Les mineurs dans l'association

- Mineurs bénéficiaires ou membres
- Droit de vote des mineurs
- Mineurs et comité
- Droit à l'image
- Formation MIRA (<https://www.espas.info>)
- Casier judiciaire

RELATIONS AVEC LES PARENTS

- Description des activités
- Présentation des encadrants
- Voyages et déplacements
- Autorisations